

1ère : légion d'honneur pour une personne handicapée mentale



Résumé : Pour la 1ère fois, la France va remettre la légion d'honneur à une personne handicapée mentale. C'est Jean-Pierre Crépieux, co-fondateur de L'Arche, association qui accueille des personnes handicapées mentales, qui recevra cet hommage.
Par Handicap.fr / E. Dal'Secco, le 03-12-2014

La nouvelle vient de tomber. Une sacrée bonne nouvelle. Pour la première fois de son histoire, la France va honorer une personne avec un handicap mental en lui remettant, le 8 décembre 2014, à l'Élysée, la légion d'honneur. Semaine « faste » pour le handicap ! Quelques jours après la Journée mondiale pour les personnes handicapées (3 décembre) et trois jours avant la clôture de la Conférence nationale du handicap (11 décembre) qui se tiendra sous les ors de l'Élysée, la France entend rendre hommage à Jean-Pierre Crépieux. Il est l'un de ceux qui, aux côtés de Jean Vanier, ont fondé L'Arche il y a un demi-siècle. Le timing est presque parfait ; c'était il y a tout juste 50 ans !

Jean-Pierre Crépieux, co-fondateur de L'Arche

7 décembre 1964. Jean-Pierre Crépieux est le troisième homme handicapé mental accueilli au sein de L'Arche, dans le village de Trosly-Breuil (Oise) où Jean Vanier s'est installé en août, avec Raphaël Simi (décédé en 2003) et Philippe Seux. En 1972, il quitte Trosly pour fonder une nouvelle communauté près de Boulogne-sur-Mer (L'Arche les Trois fontaines). Dans son livre, « *Je n'ai pas peur d'être vieux* » (2009), Jean-Pierre Crépieux écrit que Jean Vanier n'aurait pas pu « *fonder L'Arche* » sans « *nous* ». Jean Vanier, lui, n'a jamais cessé d'affirmer l'importance décisive des personnes avec un handicap mental tant dans la conception que dans le fonctionnement des communautés. Partie prenante, dès l'origine, des processus de réflexion comme de décision sur la vie commune, Jean-Pierre Crépieux, en participant à l'élaboration du projet communautaire, peut légitimement être considéré comme un co-fondateur de L'Arche.

Vivre avec plutôt que faire pour

Dans ces communautés, depuis 50 ans, vivent et travaillent des femmes et des hommes handicapés mentaux avec ceux qui les accompagnent (*salariés, volontaires, bénévoles, amis...*). Au fil des jours, tous tissent des relations fondées sur le respect et l'amitié et font l'expérience d'une vie fraternelle. Les 147 communautés de L'Arche présentes sur les 5

continents dans des contextes sociaux, religieux et culturels différents prouvent qu'il est possible de « *vivre ensemble* ». Selon L'Arche, « *cette distinction offre donc l'occasion de mettre en lumière la contribution indéniable des personnes avec un handicap mental à la construction d'une société plus juste et plus solidaire, plus humaine et plus fraternelle* ».

Une richesse pour le lien social

Par ce geste symbolique, la République reconnaît donc l'égalité en droit mais aussi en dignité de ces hommes et de ces femmes et leur importance en tant que citoyens. Plus largement, elle souligne que chacun, avec ses forces et ses fragilités, a sa place et que « *le vivre ensemble* » ne peut exister sans l'acceptation des différences et la reconnaissance de leur complémentarité. Dans un monde guidé par des exigences de performance et de normalité, l'expérience de L'Arche démontre que la rencontre et la relation avec la personne fragile permet à tous de grandir en humanité.